



DOSSIER DE PRESSE COP 26

À GLASGOW, COP OU FLOP POUR LE CLIMAT ?

réseau
action
climat france

La COP26 se tiendra du 1^{er} au 12 novembre prochain à Glasgow, en Écosse. Il s'agit de la première COP depuis 2019 et le début de la pandémie mondiale de COVID-19.

Les enjeux sont immenses, tout d'abord car les impacts du changement climatique s'intensifient partout dans le monde, rendant indispensable et urgente la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Ensuite, parce que la crise du COVID-19 est venue rappeler de manière encore plus flagrante la nécessité d'une réponse coordonnée, internationale et juste aux défis globaux.

Cependant, malgré l'urgence climatique, de nombreux obstacles subsistent et mettent en péril la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, à commencer par l'engagement des États à limiter le réchauffement climatique à +1,5°C. En effet, les objectifs actuels de réduction d'émissions des principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre sont insuffisants et nous condamnent à un avenir à +2,7°C d'ici la fin du siècle. Ensuite, les pays riches et développés, principaux responsables de la crise climatique, ne respectent pas leur promesse faite en 2009 de mobiliser chaque année et au plus tard en 2020 100 milliards de dollars à destination des pays du Sud. Ces derniers sont ainsi limités pour s'adapter au changement climatique et mener leur transition. Enfin, la mobilisation massive de capitaux publics et privés en faveur de l'industrie des énergies fossiles – pétrole, gaz, charbon

... Les objectifs de réduction d'émissions des principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre sont insuffisants...

– notamment dans les plans de relance économique, ainsi que le manque de détermination des principaux émetteurs à éliminer ces subventions néfastes, constitue une violation flagrante de l'Accord de Paris et de l'objectif de +1,5°C.

La COP26 intervient également dans un contexte mondial marqué par la pandémie de COVID-19. Face à la résurgence du virus dans certaines parties du monde, principalement celles ayant un accès très limité aux vaccins, cette COP ne pourra certainement pas fournir des conditions équitables de participation et d'inclusion entre les représentants des pays du Nord et ceux du Sud. Cette injustice compromet l'expression des voix des pays du Sud, dont les populations sont pourtant les premières impactées par le changement climatique alors qu'elles en sont le moins responsables. Comment tendre vers plus de justice climatique dans un tel contexte ?

Les promesses et les discours ne suffisent plus. Il s'agit désormais de passer à l'action, car seule **... Les promesses et les discours ne suffisent plus.**

une réduction drastique de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 nous permettra de limiter la gravité des impacts climatiques. Les pays les plus émetteurs doivent de toute urgence réhausser l'ambition de leurs objectifs de réduction d'émissions et augmenter leur appui financier aux pays du Sud. C'est une question d'équité et de justice climatique, seule condition pour que l'action climatique soit efficace et légitime.

ZOOM

COMMENT ASSURER L'INCLUSION DES PAYS DU SUD SANS ACCÈS AU VACCIN ?

En septembre dernier, le Réseau Action Climat ainsi que le Climate Action Network international ont demandé le report de la COP26, estimant que les conditions n'étaient pas réunies pour garantir l'inclusion et la participation des observateurs de la société civile du Sud dans les négociations. L'accès inégal au vaccin, les obstacles logistiques et financiers (le maintien jusqu'à début octobre d'une liste rouge britannique incluant de nombreux pays du Sud, qui a créé beaucoup d'incertitudes sur les modalités de quarantaine, les coûts des logements exorbitants à Glasgow, etc.) et le risque que cet événement devienne un cluster géant sont au cœur des préoccupations de la société civile. La lutte contre le changement climatique est indissociable de la lutte pour l'égalité d'accès aux vaccins, essentielle à terme pour garantir la tenue d'événements internationaux dans les mêmes conditions pour tous les participants.

MAINTENIR EN VIE L'OBJECTIF DE +1,5°C

Six ans après l'adoption de l'Accord de Paris, les pays ne sont toujours pas sur la bonne trajectoire pour limiter le réchauffement climatique à +1,5°C, alors que la fenêtre d'opportunité est en train de se refermer. Une action ambitieuse à court-terme – avant la fin de cette décennie – est nécessaire pour limiter au maximum les impacts du changement climatique, tout en restaurant et protégeant la biodiversité dans le respect des droits humains.

AUGMENTER L'AMBITION CLIMATIQUE DES PAYS LES PLUS ÉMETTEURS

Les objectifs de réduction d'émissions des États nous mettent actuellement sur une trajectoire de réchauffement climatique de +2,7°C, bien loin de l'objectif de le limiter à +1,5°C. Le récent rapport du GIEC, tout comme les nombreux événements climatiques extrêmes qui ont ponctué l'année 2021, y compris en Europe et en France, ont souligné l'urgence d'agir. Il est donc primordial que les pays les plus émetteurs revoient à la hausse leurs objectifs de réduction d'émissions et adoptent des plans plus ambitieux à très court-terme. Ces plans nationaux doivent respecter les impératifs de justice sociale, d'égalité de genre et doivent être compatibles avec la protection de la nature, la biodiversité et les droits humains. Les annonces de neutralité carbone au milieu du siècle ne sont pas suffisantes, repoussant à plus tard une action nécessaire maintenant.

ZOOM

LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT À +1,5°C, QUELS ENGAGEMENTS ?

Selon le dernier rapport de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se base sur les objectifs de réduction d'émissions de gaz officiellement déclarés, les émissions devraient réduire de 12% d'ici à 2030 par rapport à 2010. Encore trop loin de l'objectif de -45% d'ici à 2030 préconisé par le GIEC pour limiter le réchauffement à +1,5°C. 78 pays doivent toujours soumettre des plans de réduction d'émissions, parmi lesquels la Chine, l'Inde, l'Arabie Saoudite et la Turquie. Quant à la Russie, l'Australie, le Mexique, le Brésil et l'Indonésie, leurs plans déjà soumis sont clairement insuffisants, voire reviennent en arrière par rapport aux plans transmis lors de la COP21.

REMBOURSER LA DETTE CLIMATIQUE AUX PAYS LES PLUS PAUVRES

Le financement de l'action climatique des pays du Sud par les pays du Nord est l'une des pierres angulaires de la diplomatie climatique. Il vise non seulement à rembourser une dette climatique historique, les pays du Nord étant majoritairement responsables des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi à permettre aux pays les plus pauvres d'entamer leur transition énergétique et de s'adapter au changement climatique. Or, les 100 milliards de dollars par an promis il y a 12 ans, déjà bien en dessous des besoins réels, ne sont toujours pas atteints. D'après l'OCDE, en 2019, 20 milliards de dollars manquaient encore à l'appel et seulement 25% des financements climat étaient alloués à l'adaptation, malgré l'engagement pris à Paris d'assurer une répartition équilibrée entre atténuation et adaptation. Trop souvent accordés sous forme de prêts, les financements climat contribuent à fragiliser les pays du Sud en creusant leur niveau de dette. Les pays du Nord doivent donc prendre leur responsabilité collective en augmentant leurs financements climat, en s'assurant que la moitié de leur contribution est consacrée aux projets d'adaptation au changement climatique et en les fournissant majoritairement sous forme de dons.

La question des pertes et dommages irréversibles, générés par des catastrophes climatiques soudaines ou des phénomènes à occurrence lente (montée du niveau des mers, salinisation des terres agricoles, etc.), est également au cœur de la justice climatique. Les pays du Nord doivent reconnaître la nécessité de débloquer un soutien financier additionnel aux 100 milliards de dollars par an, pour répondre aux pertes et dommages qui entraînent des mouvements migratoires forcés, réduisent les moyens d'existence des populations les plus vulnérables et vont jusqu'à menacer leur survie.

CESSER DE SUBVENTIONNER LE RÉCHAUFFEMENT ET LA DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT

Alors que l'Agence Internationale de l'Énergie a préconisé dans son rapport « Net Zero by 2050 » la fin immédiate des investissements dans les énergies fossiles pour conformer le secteur de l'énergie aux objectifs de l'Accord de Paris, les États du G20 ont consacré chaque année, depuis la signature de l'Accord de Paris, 3 fois plus de financements publics aux énergies fossiles qu'ils n'en ont dédié aux énergies renouvelables. De même, les gouvernements partout dans le monde octroient chaque année 500 milliards de dollars de subventions dommageables à la biodiversité. Ces subventions publiques sont 5 fois plus importantes que les flux financiers publics et privés pour la biodiversité. Au sommet du G20 et à la COP26, les États doivent donc s'engager définitivement et sans ambiguïté à éliminer l'ensemble des subventions

publiques destinées aux énergies fossiles et dommageables à la biodiversité. C'est une nécessité autant qu'une opportunité : réorienter, ne serait-ce qu'une année, les 500 milliards de subventions dommageables vers des activités favorables à l'environnement, permettrait de créer 39 millions d'emplois.

FINALISER LE MANUEL D'APPLICATION DE L'ACCORD DE PARIS

Sujet technique au menu des négociations de la COP26, l'adoption du manuel d'application de l'Accord de Paris est très attendue pour permettre une application rigoureuse, solide et juste de l'Accord de Paris, alors que les pays entrent dans le premier cycle de mise en œuvre de leurs engagements. Les États doivent adopter un calendrier commun de 5 ans, à l'image de l'Union européenne qui a récemment trouvé un consensus sur la question, pour leur permettre de faire régulièrement le point sur leurs objectifs, ainsi que des règles de reportage uniformisées et transparentes. Ils doivent également se soumettre au mécanisme d'évaluation de l'Accord de Paris, qui doit être mis en place pour la première fois en 2023. C'est la crédibilité de l'Accord de Paris qui est en jeu car des règles bien définies permettront une meilleure transparence et redevabilité des États.

OBTENIR UN ARTICLE 6 RESPECTUEUX DES DROITS HUMAINS ET BÉNÉFIQUE AU CLIMAT

L'Article 6 de l'Accord de Paris concernant le fonctionnement des marchés carbone est au cœur des négociations à la COP26. Les marchés carbone permettent d'échanger des unités d'émissions de gaz à effet de serre pour atteindre des objectifs climatiques. Quelques points de désaccord subsistent entre les pays, plus de cinq ans après le début des négociations. L'Article 6 doit inclure le respect des droits humains dont les peuples autochtones, de solides garanties sociales et de genre et avoir une réelle valeur ajoutée pour le climat en permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

Enfin, les États doivent prioriser les réductions effectives des émissions de gaz à effet de serre, car cela reste le plus efficace pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris. L'objectif de « zéro émission nette » ne peut être atteint que par des réductions réelles d'émissions. Les pratiques visant à fournir des crédits de compensation fondés sur les terres et forêts doivent être exclues de ces approches de marchés car les impacts pour les droits humains et la biodiversité pourraient être dévastateurs. De plus, la compensation présente des limites scientifiques : compenser, ce n'est pas réduire !

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ POUR LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT

C'est une priorité de la COP26 : pas de lutte efficace contre le réchauffement climatique sans une nature en bonne santé. Le GIEC le rappelle dans son dernier rapport : les écosystèmes naturels sont essentiels à la lutte contre le réchauffement climatique, à la fois pour ralentir la progression des concentrations atmosphériques de CO₂ et pour accroître notre capacité à faire face aux conséquences du réchauffement climatique. Il est d'autant plus urgent de restaurer et protéger les écosystèmes que leur contribution s'amenuise à mesure que la planète se réchauffe : plus nous émettrons de CO₂ dans l'atmosphère, moins les écosystèmes naturels seront efficaces pour jouer le rôle de puits de carbone terrestres et océaniques, qui ont respectivement absorbé, ces dix dernières années, 31% et 23% des émissions de CO₂. Dès lors, les États réunis à la COP26 doivent reconnaître le rôle essentiel de la protection et restauration des écosystèmes dans la lutte contre le réchauffement climatique et le rôle essentiel des populations les protégeant tels que les peuples autochtones, et s'engager à intégrer ces contributions dans leurs plans nationaux de réduction des émissions d'ici 2030. À cet égard, les pratiques dommageables aux écosystèmes ainsi qu'aux droits humains doivent être fermement exclues par les États comme par les acteurs privés¹.

COMBLER L'ÉCART ENTRE LES DISCOURS ET LES ACTES EN FRANCE

Pour être un leader climatique crédible, la France doit absolument aligner ses discours avec ses actes. D'autant qu'elle vient d'être condamnée pour inaction climatique dans le cadre de l'*Affaire du Siècle*. Alors que la loi « Climat et Résilience », adoptée en juillet dernier, a constitué une opportunité manquée, la France doit rectifier le tir au plus vite, accélérer et améliorer son action climatique, tant sur le plan national qu'à l'international.

À L'INTERNATIONAL, LA FRANCE DOIT ÊTRE PLUS SOLIDAIRE ET ARRÊTER IMMÉDIATEMENT LE SOUTIEN FINANCIER AUX ÉNERGIES FOSSILES

La France doit prendre ses responsabilités en augmentant ses financements climat pour les pays du Sud. Les 6 milliards d'euros par an promis par la France en 2020 pour les cinq années à venir ne suffisent pas pour répondre à l'ampleur des besoins. La France doit aller plus loin et prendre ses responsabilités historiques de grand émetteur, dont son statut de pays industrialisé résulte largement, en s'engageant à fournir 8 milliards d'euros de financements climat par an d'ici à 2025. Elle doit aussi augmenter la part de ses financements

climat qu'elle prévoit de dédier aux projets d'adaptation (qui est actuellement d'un tiers), pour atteindre la moitié, conformément aux textes internationaux en vigueur et aux appels répétés du Secrétaire général des Nations Unies et de la présidente de la Commission européenne.

Enfin, il est primordial qu'elle augmente sa part de dons dans l'allocation de ses financements. Avec seulement 15% de dons parmi ses financements climat, la France est l'un des pires pays de l'OCDE en la matière et contribue à aggraver la crise de la dette dans les pays du Sud. La part de dons doit donc augmenter pour atteindre 35% de ses financements climat.

1 - Voir la note publiée en septembre 2021 par le Réseau Action Climat, Biodiversité & Climat : même combat! https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/08/rac_note_biodiversite_climat_final2021.pdf

Essentielle à l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique, la biodiversité doit aussi être financée. Les convergences entre lutte contre le réchauffement climatique et protection de la biodiversité doivent pleinement se refléter dans la programmation financière de l'aide publique au développement de la France. Le président de la République s'y est engagé, à l'occasion de la 4^e édition du *One Planet Summit* dédié à la biodiversité: la France devra consacrer, dès 2025, 30% des financements climat de l'Agence Française de Développement à des projets qui contribuent aussi à restaurer et protéger la biodiversité, soit 1,8 milliards d'euros. Cet engagement ne figure pourtant nulle part dans la loi de programmation du développement solidaire adoptée depuis, en août 2021, ni dans le projet de loi de finances pour 2022 présenté par le gouvernement en septembre. À quelques jours d'une COP qui mettra en exergue le rôle essentiel de la nature, la France doit transcrire ses engagements financiers dans la loi, et se doter dès 2022 d'objectifs annuels qui permettront d'atteindre la cible de financement établie à l'horizon 2025.

La France doit également tenir ses promesses d'exemplarité sur la finance durable, et garantir la fin de tout soutien financier public comme privé au développement des énergies fossiles. Après le récent rapport de l'Agence internationale de l'énergie reconnaissant qu'aucun investissement dans de nouvelles ressources de gaz, pétrole ou charbon – au-delà des projets déjà financés en 2021 – n'est compatible avec une trajectoire +1,5°C, la fin des subventions et des financements fossiles sera un sujet incontournable de la COP26.

Pourtant la France n'a toujours pas renoncé à subventionner les hydrocarbures. Notamment, la stratégie française sur les financements export prévoit la poursuite de ses soutiens à de nouveaux projets pétroliers jusqu'en 2025 et gazières jusqu'en 2035, quand la présidence britannique y a mis cette année un point final. Le gouvernement français doit dès à présent réhausser l'ambition de cette politique pour s'aligner à minima sur celle du Royaume-Uni et s'engager formellement à ne pas accorder de garantie export au projet Arctic LNG 2 de Total.

Le gouvernement n'a pas non plus traduit dans les actes son engagement de faire de Paris « la capitale de la finance verte et durable ». Les grandes banques françaises ont depuis l'adoption de l'Accord de Paris près de doublé leurs financements aux énergies fossiles. La Place financière française s'est même ainsi hissée en 2020 au rang de 1^{er} financeur d'Europe des énergies fossiles, dépassant celle de Londres et les banques britanniques. L'appel lancé il y a un an par Bruno Le Maire à l'ensemble des acteurs financiers français, leur demandant de se doter d'une stratégie de sortie des pétrole

et gaz non-conventionnels est restée lettre morte. La France doit se saisir des échéances du *Climate Finance Day* et de la COP26 pour exiger et garantir des acteurs financiers privés la fin de tout soutien à l'expansion pétrolière et gazière².

ÊTRE UN VÉRITABLE LEADER DU GREEN DEAL SUR LE PLAN EUROPÉEN

La France doit réellement s'engager dans le *Green Deal* et arrêter de freiner la dynamique de transformation à l'œuvre. Le lancement du paquet de 14 propositions de loi européennes sur le climat est une opportunité unique d'accélérer la transition écologique dans tous les secteurs et de dépasser l'objectif d'au moins 55% de baisse des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. En prenant la Présidence du Conseil de l'Union européenne le 1^{er} janvier 2022 prochain, la France a la responsabilité d'entraîner les négociations du paquet vers une ambition relevée.

Pour cela, elle doit renouer avec l'agenda du *Green Deal* et non pas seulement donner la priorité à la proposition du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, bien qu'utile. Les réformes à mener dans les autres secteurs sont bien plus structurantes pour engager une baisse durable des émissions de gaz à effet de serre en Europe. Les directives Énergies renouvelables et Efficacité énergétique devront permettre d'accélérer la transition énergétique et la rénovation profonde des logements afin d'accroître l'indépendance énergétique de l'Europe et de lutter efficacement contre la précarité énergétique. La réforme du marché carbone européen pour l'industrie et l'électricité doit aboutir à organiser la sortie du charbon en Europe d'ici à 2030 tout en mettant fin aux permis à polluer gratuits dont bénéficient les industriels européens. La France est attendue pour faire avancer ces chantiers.

En particulier, le gouvernement doit arrêter de freiner les ambitions du *Green Deal* européen, notamment sur la date de fin de vente des véhicules essence et diesel fixée en 2035 par la Commission. En s'alignant sur les constructeurs automobiles, préférant sauver les véhicules thermiques jusqu'en 2040, la France risque de faire dérailler le budget carbone européen et de manquer l'opportunité industrielle et pour l'emploi du véhicule à faibles émissions.

2 - Les Amis de la Terre et Reclaim Finance publieront le 18 octobre un dossier de presse dédié aux soutiens de la finance française à l'expansion des pétrole et gaz

EN FRANCE : FAIRE PLUS, PLUS VITE

Sur le plan national, la France doit prendre les mesures nécessaires pour augmenter son objectif climatique à au moins 55% de baisse des émissions en 2030. En tant que pays hôte de la COP21, elle a un rôle à jouer en termes d'exemplarité pour respecter l'Accord de Paris. Les principaux secteurs émetteurs en France, les transports, l'agriculture, l'industrie et les bâtiments, devraient devenir les fers de lance de la politique climatique française, avec une ambition, des objectifs et des soutiens techniques, sociaux et financiers à la transition.



Les émissions du secteur des transports -

1^{er} secteur émetteur de GES avec 31% des émissions en 2019 – stagne de manière inquiétante faute de politiques de réduction des émissions suffisamment ambitieuses. La transition nécessite un accompagnement social via notamment le renforcement des aides afin de garantir une accessibilité des véhicules plus propres aux plus précaires. La France doit accélérer la fin de vente des véhicules utilisant des énergies fossiles avant 2040 pour respecter l'urgence climatique qui nécessite de mettre fin à la vente des véhicules utilisant des énergies fossiles dès 2030 au niveau français et européen.

Dans le même temps, les politiques de report modal vers les modes de transport les moins polluants demeurent insuffisantes. Le transport ferroviaire peine à se développer faute d'investissements suffisants, notamment dans l'entretien et la modernisation du réseau ferroviaire. Afin d'accélérer le développement du transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, il est nécessaire que la France investisse 3 milliards d'euros supplémentaires par an pendant la prochaine décennie.



L'agriculture, deuxième secteur émetteur en France, doit diviser par deux ses émissions d'ici 2050. Pour cela le gouvernement doit mettre en place les mesures concrètes d'accompagnement dont les agriculteurs ont besoin pour opérer la bascule vers un modèle agroécologique et résilient, diviser par deux au moins le nombre d'animaux d'élevage et sortir de la dépendance aux engrais de synthèse. Il est encore temps de revoir la copie du plan stratégique national, déclinaison de la PAC en France, d'ici au 31 décembre 2021 : en diminuant les aides aux élevages industriels et en augmentant les aides aux élevages durables et à l'agriculture biologique en particulier. Parallèlement, le gouvernement doit engager un ambitieux programme d'accompagnement des évolutions alimentaires vers plus de bio, moins de produits animaux industriels et plus de protéines végétales : dans

la restauration collective et à travers des programmes de sensibilisation en s'assurant d'un accès digne de tous à une alimentation durable.



Dans le secteur industriel, qui est l'un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre avec plus de 50 millions de tonnes de CO₂eq émises chaque année, la tendance à la baisse des émissions observée entre 1990 et 2015 est désormais en stagnation. Le renouvellement des actifs industriels prévu dans les prochaines années devra permettre la mise en place de technologies innovantes et décarbonées, mais il est nécessaire de repenser les filières dans leur ensemble et d'utiliser tous les leviers d'action possible : réglementation permettant d'encadrer et de soutenir la décarbonation, développement de l'économie circulaire, ou encore redéfinition des besoins et usages.



Dans le secteur du bâtiment, c'est notamment le gaz et le fioul, respectivement 44% et 14% des installations de chauffage qui émettent des gaz à effet de serre. Si le passage aux énergies renouvelables permet de baisser les émissions, il convient avant tout de rénover les logements de manière performante (c'est-à-dire atteignant le niveau Bâtiment Basse Consommation ou équivalent) pour durablement sortir du piège des factures de chauffage qui augmentent. Malheureusement le nombre de rénovations réellement performantes ne décolle pas... Aussi, 20,4% des ménages vivent toujours dans une situation de précarité énergétique. La hausse des prix de l'énergie représente une nouvelle menace pour ces foyers. Les propositions du gouvernement, comme la hausse unique de 100€ en 2021 d'un chèque énergie sous-dimensionné par rapport aux besoins et la limitation des hausses des prix d'électricité et de gaz, permettront à court terme d'aider les ménages en précarité énergétique mais ne pourront pas faire structurellement évoluer leur situation.

Contactez les ONG à la COP26

RÉSEAU ACTION CLIMAT

Mathilde Lebourgeois (du 31 octobre au 14 novembre)
+33(0)674 95 87 11
mathilde.lebourgeois@reseauactionclimat.org

GREENPEACE

Clément Sénéchal (30 octobre au 6 novembre)
+33 (0)6 46 90 21 02
clement.senechal@greenpeace.org

CARE FRANCE

Fanny Petitbon (31 octobre au 13 novembre)
+33 (0)619 1221 46
petitbon@carefrance.org

SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

Clara Alibert (31 octobre au 14 novembre)
clara.alibert@secours-catholique.org
+33 (0)67100 6976

CCFD - TERRE SOLIDAIRE

Myrto Tilianaki (du 31 octobre au 14 novembre)
m.tilianaki@ccfd-terresolidaire.org

OXFAM FRANCE

Armelle Le Comte (du 7 au 13 novembre)
alecomte@oxfamfrance.org
+33 (0)685 13 89 58

WWF FRANCE

Caroline Coll (du 30 octobre au 6 novembre)
+33(0)6 35 34 73 52
ccoll@wwf.fr

WOMEN ENGAGE FOR A COMMON FUTURE

Anne BARRE (30 octobre au 12 novembre)
+33 (0)786 60 57 41
anne.barre@wecf.org

ACTION CONTRE LA FAIM

Marie Cosquer (31 octobre au 5 novembre)
+33 (0)781 28 84 97
mcosquer@actioncontrelafaim.org

LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

Lorette Philippot (pas présente à la COP26 – présente
au Climate Finance Day le 26 octobre)
+33 (0)6 40 18 82 84
lorette.philippot@amisdelaterre.org



Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique



réseau
action
climat
france